



FAITS SAILLANTS

Le Canada est une démocratie parlementaire en même temps qu'une monarchie constitutionnelle. C'est un État fédéral composé de 10 provinces et de deux territoires et, depuis le «rapatriement» de la Constitution en 1982, il est désormais pleinement responsable de sa propre constitution et de tout changement pouvant y être apporté.

Le monarque, qui est actuellement la Reine Élisabeth II, est représenté au Canada par un résident qui a titre de gouverneur général; aujourd'hui, la tradition est établie de nommer un Canadien à ce poste. Le premier ministre est le chef du parti politique qui bénéficie de l'appui de la majorité des candidats élus à la Chambre des communes, et il choisit lui-même le Cabinet (c'est-à-dire, le ministère). Le Sénat compte 104 sénateurs nommés pour représenter les diverses régions du Canada. La Chambre des communes se compose de 282 députés élus dans des circonscriptions dont les limites se fondent sur les chiffres de population établis lors des recensements. Aux élections fédérales, tous les Canadiens de 18 ans révolus ont droit de vote.

L'application des lois et des politiques gouvernementales est assurée par une Fonction publique apolitique.

Les gouvernements provinciaux présentent une structure analogue à celle du gouvernement fédéral.